

Groupement d'Intérêt Public
Maison Départementale
des Personnes Handicapées de l'Indre

Rapport d'activités 2009

Avec une moyenne journalière de 25 personnes accueillies et 64 appels téléphoniques traités, l'année 2009 marque la poursuite de la montée en charge de la Maison Départementale des Personnes Handicapées comme guichet unique pour toutes les questions liées au handicap.

Cela se vérifie indifféremment pour les enfants et les adultes, pour lesquels un total de 13 491 demandes a été déposé et pour lesquels 10 218 décisions ont été prises en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées au cours de l'année 2009, soit des augmentations respectives de 22,43 % et 15,28 %.

Cette reconnaissance n'aurait pu se réaliser sans l'engagement, l'investissement et le dynamisme de tout le personnel ainsi que sans le soutien de tous les acteurs du handicap (partenaires, associations, membres des commissions).

Je tenais à vous faire part de ces quelques chiffres qui témoignent de la qualité des actions menées et à remercier tout particulièrement tous les intervenants du secteur du handicap pour leur contribution et implication tout au long de l'année.

SOMMAIRE

I. L'Environnement Indrien	Page 4
1.1 Données socio-démographiques	Page 4
1.2 Les personnes handicapées dans l'Indre	Page 4
1.3 L'offre médico-sociale	Page 6
13.1 En faveur des adultes	Page 6
13.2 En faveur des enfants	Page 10
II. L'organisation et le fonctionnement de la MDPH	Page 12
2.1 Les locaux	Page 12
2.2 Le personnel	Page 12
2.3 Commissions et partenariat	Page 15
23.1 La commission exécutive (COMEX)	Page 15
23.2 La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)	Page 15
23.3 Le fonds de compensation	Page 16
23.4 Le partenariat	Page 18
III. Moyens financiers et techniques	Page 19
3.1 Le budget	Page 19
3.2 Système d'information	Page 20
IV. Données relatives aux demandes	Page 20
4.1 Concernant les adultes	Page 20
4.2 Concernant les enfants	Page 22
V. Données relatives aux missions	Page 26
5.1 L'information et l'accueil	Page 26
5.2 Le Projet de vie	Page 27
5.3 Evaluation	Page 27
5.4 Synthèses	Page 28
5.5 Plan personnalisé de compensation (PPC)	Page 28
5.6 Les décisions de la CDAPH	Page 28
5.6.1 En faveur des adultes	Page 30
5.6.2 En faveur des enfants	Page 31
5.6.3 Les recours	Page 32
5.7 La prestation de compensation	Page 34
5.8 Suivi des décisions	Page 35
ANNEXES Données CNSA	Page 36
- Données de contexte du département	Page 37
- Données d'activité – Enfant	Page 38
- Données d'activité _ Enfants _ Prestation de compensation	Page 39
- Données d'activité – Enfant – Par type de demande	Page 40
- Données d'activité – Adulte	Page 41
- Données d'activité – Adultes – Prestation de compensation	Page 42
- Données d'activité – Adultes – Par type de demande	Page 43
- Autres éléments d'activité	Page 44
- Fonctionnement	Page 45
Glossaire	Page 46

I. L'Environnement indrien

1.1 Données socio-démographiques

Les données socio-démographiques se déclinent comme suit selon l'INSEE au 1er janvier 2008 :

- Population globale de l'Indre : 232 500 habitants, soit une relative stabilité avec une baisse de 500 habitants (-0.2 %)
- Répartition par tranche d'âge :
 - Tranche d'âge 0-19 ans : 49 124 contre 49 015 en 2007
 - Tranche d'âge 20-59 ans : 114 599 contre 116 561 en 2007
 - Tranche d'âge 60 ans et plus : 68 777 contre 67424 en 2007, soit une augmentation de 2,01 % par rapport à 2007
- Indice de vieillissement selon STATISS 2009 pour l'année 2007 : 109,84 contre 66,80 pour la France Métropolitaine.

La tendance au vieillissement de la population du département de l'Indre est confirmée par les estimations de l'INSEE au 1er janvier 2008, l'Indre connaissant une diminution de la tranche d'âge des 20-59 ans (- 1,68%) et une augmentation significative de 2,01% avec un indice de vieillissement de 109,84 contre 109,3 en 2005.

1.2 Les personnes handicapées dans l'Indre

Le nombre de personnes bénéficiant d'une **pension d'invalidité** est en diminution par rapport aux années 2007 et 2008 avec un total de 1 983 bénéficiaires. Cette diminution porte sur les catégories 2 et 3 qui représentent les personnes les plus handicapées (correspondant respectivement à une réduction de la capacité de travail de deux tiers ou une incapacité totale au travail).

Pour mémoire, les bénéficiaires de la troisième catégorie, compte tenu de la lourdeur de leur handicap, peuvent également prétendre à la PCH.

Rentes			
	ayant droits	assurés	en cours au
2007	278	5 490	31/12/2007
2008	264	4 667	31/12/2008
2009	264	4 623	31/12/2009

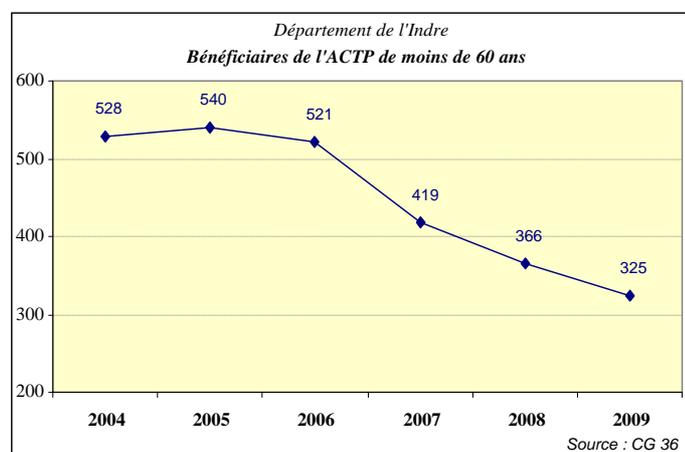
Source : CPAM 36

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité					
	cat. 1	cat. 2	cat. 3	Total	Taux nb de bénéficiaires (de l'année n) dans la pop. des 20-59 ans au 1er janvier 2008 (estimation I.N.S.E.E).
2007	312	1 704	61	2.077	1,78%
2008	320	1 678	56	2.054	1,76%
2009	345	1 589	49	1.983	1,70%

Pop 20- 59 ans au 1er janv. (estimations INSEE) : 116.561
Source : CPAM 36

Le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) (moins de 60 ans)** est de 325 personnes. Il traduit la baisse continue depuis 2005 et témoigne du transfert de masse de l'ACTP vers la PCH.

Département de l'Indre Bénéficiaires de l'ACTP de moins de 60 ans selon le taux						
Taux	2004	2005	2006	2007	2008	2009
25	1	1	1	1	1	1
40	240	247	254	207	189	170
45	3	4	3	3	3	1
50	46	43	38	28	26	23
55	4	2	2	1	1	0
60	44	48	42	30	25	23
65	6	8	8	9	4	4
70	27	26	21	17	16	14
75	7	5	6	4	3	3
80	149	155	145	118	97	85
100	1	1	1	1	1	1
Total	528	540	521	419	366	325
Variation n/n-1		2,3%	-3,5%	-19,6%	-12,6%	-11,2%



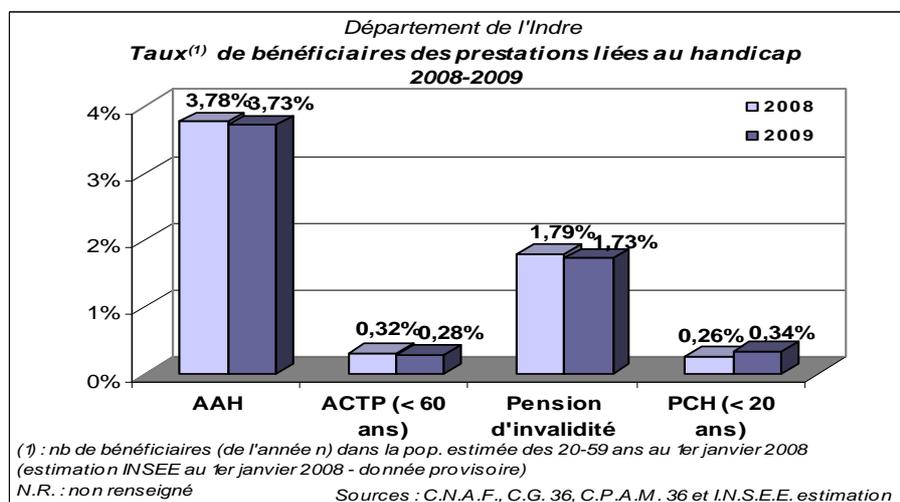
Source : CG 36

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31 décembre 2009 revient au quasi-niveau de fin 2007.

Département de l'Indre Bénéficiaires de l'AAH				
	Effectif	Taux en % ⁽¹⁾	Variation n/n-1	
			nb	%
31/12/2007	4 224	36,9	-114	-2,6%
31/12/2008	4 329	37,8	105	2,5%
31/12/2009	4 269	37,3	-60	-1,4%

Sources : CNAF, MSA 36 et INSEE (estimations 2008 actualisée au 19 janvier 2010)

Le graphique ci-dessous illustre ces différents chiffres.



Département de l'Indre Prestations liées au handicap								
	Bénéficiaires de l'AAH (source CNAF et MSA 36)		Bénéficiaires de l'ACTP de moins de 60 ans (source : CG 36)		Bénéficiaires d'une pension d'invalidité (source : CPAM 36)		Bénéficiaires de la PCH de plus de 20 ans (source : CG 36)	
	nb	Taux ⁽¹⁾	nb	Taux ⁽¹⁾	nb	Taux ⁽¹⁾	nb	Taux ⁽¹⁾
2008	4 329	3,78%	366	0,32%	2 054	1,79%	299	0,26%
2009	4 269	3,73%	325	0,28%	1 983	1,73%	387	0,34%

(1) : nb de bénéficiaires (de l'année n) dans la pop. des 20-59 ans au 1er janvier 2008 (estimation INSEE au 1er janvier 2008 - donnée provisoire)

1.3 L'offre médico-sociale

13.1 En faveur des adultes

Le département de l'Indre dispose d'un taux d'équipement médico-social globalement supérieur aux moyennes régionales, et en augmentation par rapport à 2008 suite à la création de nouvelles structures notamment.

Ainsi l'année 2009 a été marquée par la création de deux services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH). Ces services allient l'accompagnement social à la coordination des soins. Un SAMSAH destiné au public lourdement handicapé d'une capacité de 10 places a été créé à Issoudun.

Par ailleurs, un SAMSAH départemental spécifiquement destiné aux personnes souffrant de handicap psychique a également été créé pour 20 places.

La création d'une MAS à vocation psychiatrique, installée à Châteauroux, d'une capacité de 20 places, est aussi à souligner. A noter également le projet de création de 10 places de MAS de Chaillac en continuité du FAM existant qui a fait l'objet d'un avis favorable du CROSMS et pour lequel les places sont en attente de financement.

10 places ont été créées au SSIAD personnes handicapées d'Issoudun.

En matière d'insertion professionnelle, la création de places d'entreprises adaptées et d'ESAT s'est poursuivie sur 2009 avec la création de l'ESAT hors les murs, et l'avis favorable du CROSMS concernant la création d'un ESAT psy dont les places sont en attente de financement.

Malgré ces créations, globalement, des listes d'attente existent toujours auprès des structures du département de l'Indre.

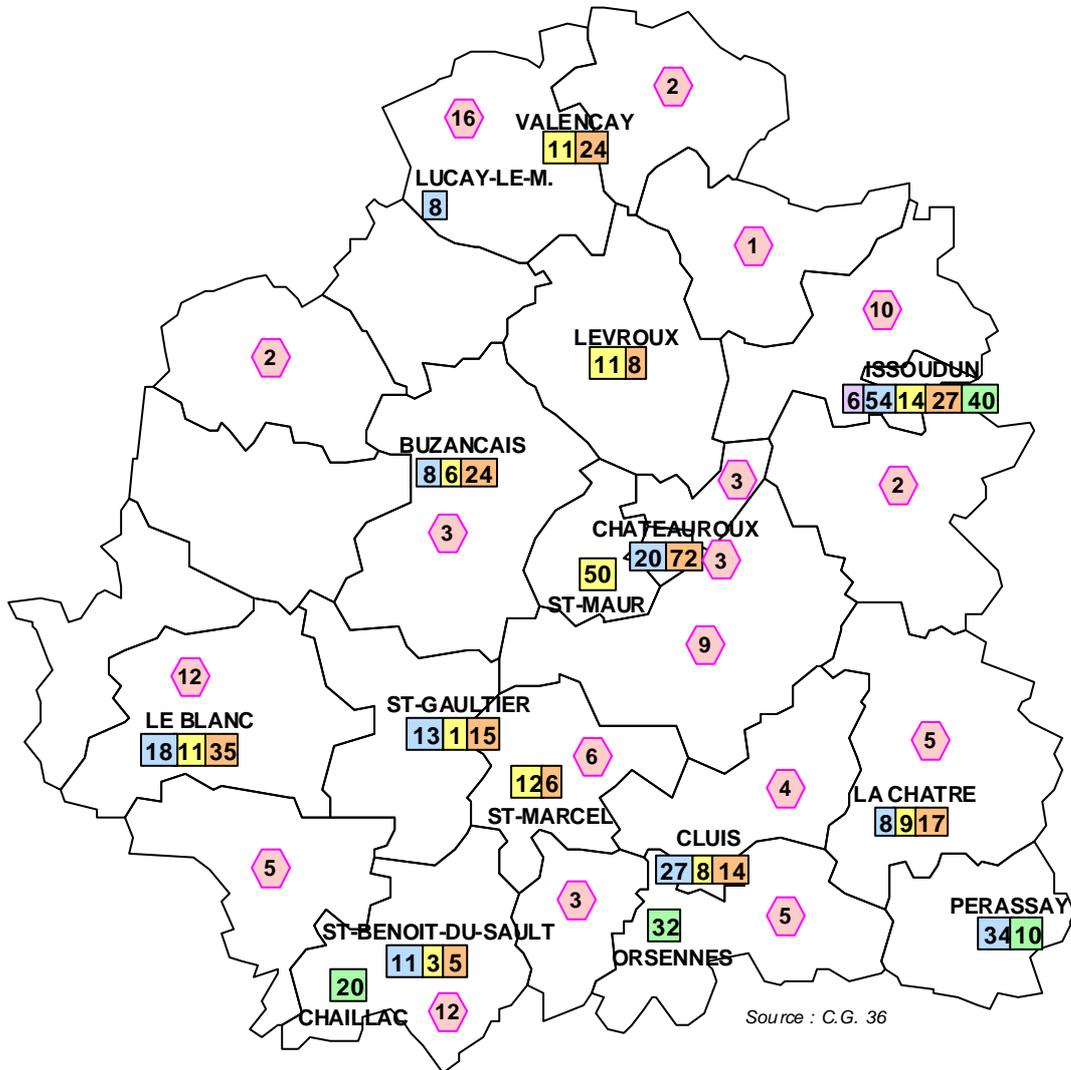
Le tableau et les cartes ci-après permettent de visualiser l'évolution et la répartition des équipements sur le département de l'Indre.

Département de l'Indre <i>Etablissements et services pour personnes handicapées</i>				
	déc. 2008	déc. 2009		Variation 2008-2009
	Nb de lits ou places	Nb de lits ou places	Taux ⁽¹⁾ en ‰	
Compétence Conseil Général				
Foyer d'hébergement	146	136	1,19	-10
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	215	247	2,16	32
Foyer d'Activités Occupationnelles (F.A.O.)	193	201	1,75	8
Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)	102	102	0,89	0
Maison d'Accueil Temporaire pour adultes handicapés en Difficultés d'Insertion (M.A.T.H.A.D.I.)	6	6	0,05	0
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.)	0	30	0,26	30
Compétence Etat				
Entreprise Adaptée (E.A.) - places autorisées	90	104,5	0,91	14,5
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	459	461	4,02	2
Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)	102	102	0,89	0
Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.)	134	162	1,41	28
Service de Soins infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)	17	27	0,24	10
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.)	0	30	0,26	30
<i>(1) : nombre de lits ou places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (estimation INSEE au 1er janvier 2008 - donnée provisoire)</i>				
				Sources : C.G. 36, D.D.C.S. 36, DDTEFP 36 et INSEE (estimation 2008 actualisée au 19 janvier 2010)

Sources : C.G. 36, D.D.C.S. 36, DDTEFP 36 et INSEE (estimation 2008 actualisée au 19 janvier 2010)

Estimation INSEE de la population des 20-59 ans au 1er janvier 2008 (donnée provisoire)	
Département de l'Indre	114 599

Département de l'Indre
Structures pour adultes handicapés
compétence Conseil Général
décembre 2009



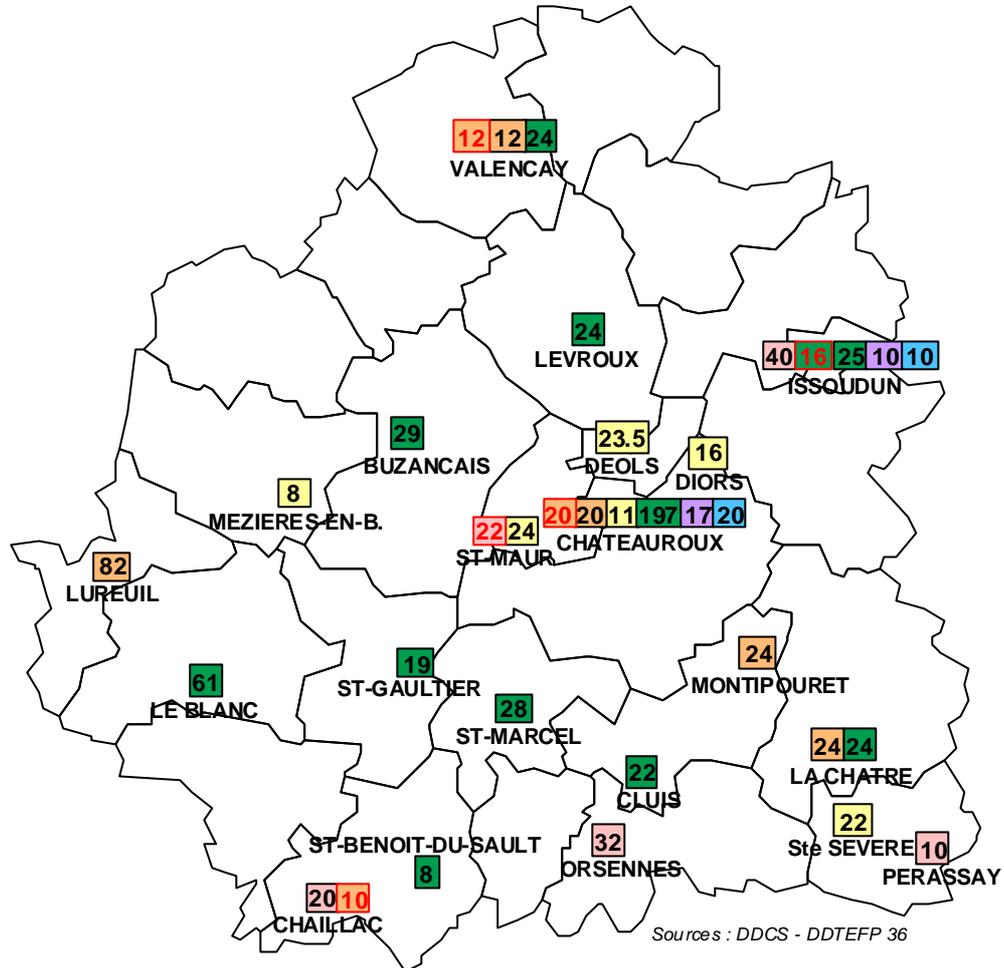
Type de structures et capacité en décembre 2009

	Foyer d'hébergement	136 places
	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	247 places
	Foyer d'Activités Occupationnelles (F.A.O.)	201 places
	Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)	102 places
	Maison d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés en Difficultés d'Insertion (M.A.T.A.H.D.I.)	6 places
	Accueil familial (valeur cantonale)	103 places

Structures pour adultes handicapés

compétence Etat

décembre 2009



Type de structures et capacité en décembre 2009

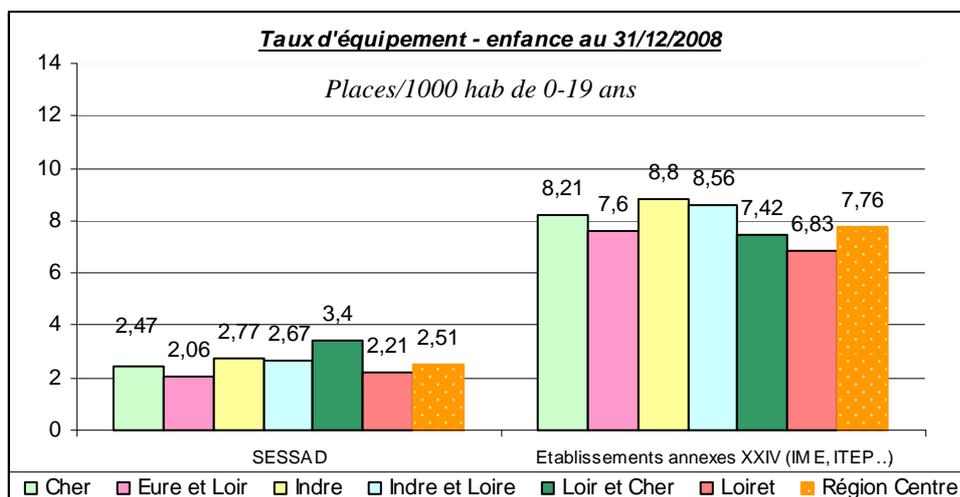
 E.A. : Entreprise Adaptée (<i>places autorisées</i>)	104.5 places
 E.S.A.T. : Etablissement et Service d'Aide par le Travail	461 places + 16 places en projet
 F.A.M. : Foyer d'Accueil Médicalisé	102 places + 22 places en projet
 M.A.S. : Maison d'Accueil Spécialisé	162 places + 42 places en projet
 S.S.I.A.D. : Service de Soins Infirmiers à Domicile	27 places
 S.A.M.S.A.H. : Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés	30 places
 Projet	

1.3.2 En faveur des enfants

Le taux d'équipement global en établissements et services pour enfants handicapés du département de l'Indre est supérieur à la moyenne régionale avec un taux de 2.77 pour les SESSAD (2.51 pour la région Centre) et 8.80 pour les établissements annexes XXIV (7.76 pour la région Centre).

Malgré ce taux de couverture, les besoins du département de l'Indre restent réels tant au niveau des SESSAD que de l'internat IME par exemple. Des listes d'attente existent : elles se traduisent par le maintien dans le circuit de scolarisation ordinaire d'enfants nécessitant un accompagnement spécifique faute de places disponibles dans les établissements médico-sociaux de l'Indre.

Au 30 juin 2009, 101 enfants sont en attente de SESSAD et 89 enfants en attente IME –EME – ITEP.

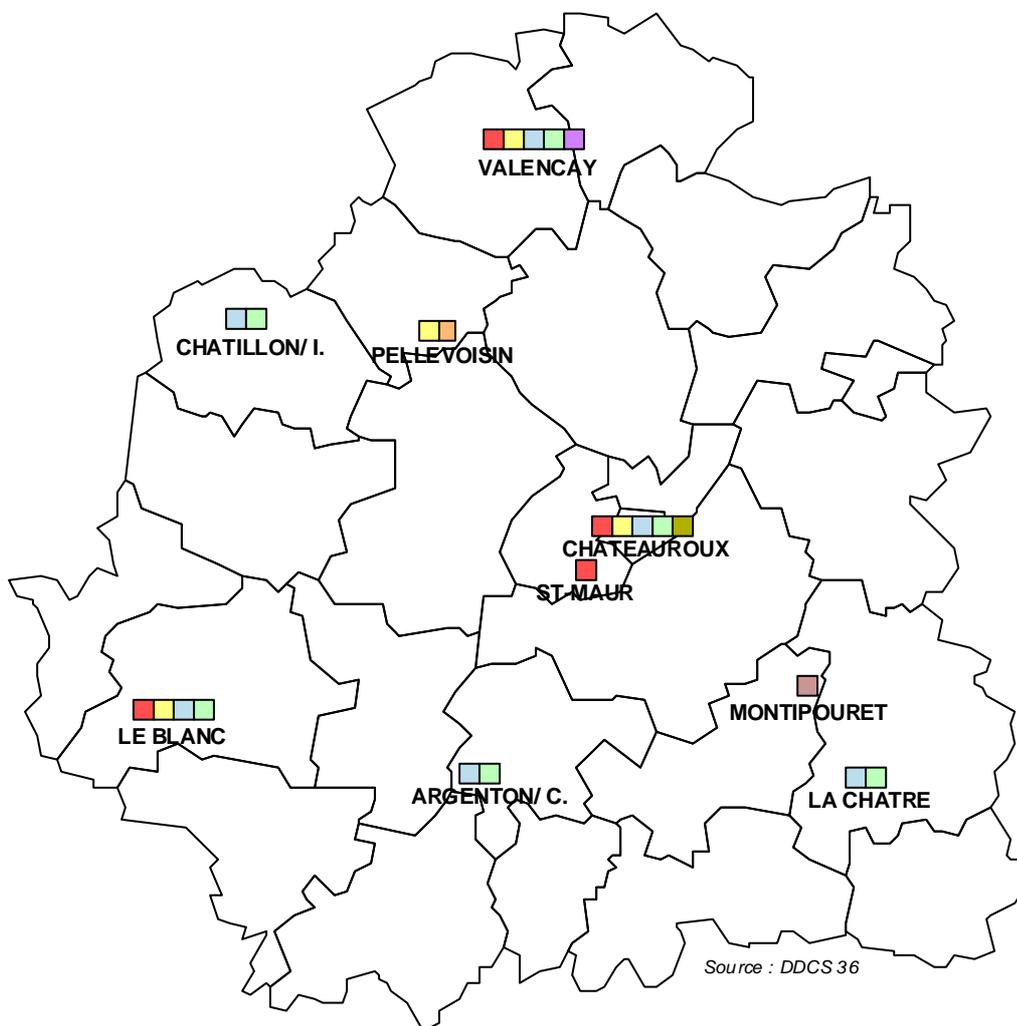


Structures pour enfants handicapés

lieux d'implantation

décembre 2009

Source : DDCS 36



Source : DDCS 36

Type de structures et capacité (financée au 31 décembre 2009)

■ IME	226 places	■ IERM	68 places
■ SESSAD	136 places	■ ITEP	45 places + 37 places en accueil familial
■ CAMSP	235 places	■ CALME	30 places
■ CMPP	20 000 séances	■ Accueil de jour	12 places (accueil à mi-temps, soit 6 jeunes en simultané)

II. L'organisation et le fonctionnement de la MDPH

2.1 Les locaux

Aucun fait particulièrement marquant n'est à signaler s'agissant de l'année 2009, l'installation des services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'étant réalisée en septembre 2007 dans des locaux neufs.

La convention d'occupation précaire des locaux signée avec le Conseil Général le 24 octobre 2007 étant arrivée à échéance le 31 octobre 2009, une nouvelle convention d'une durée de trois années a été établie.

Elle prend en compte l'augmentation du loyer au m² ainsi qu'une régularisation du total des surfaces utilisées par la MDPH (depuis l'origine, 2 bureaux non pris en compte initialement sont à l'usage exclusif de la MDPH) soit un montant annuel de 28 169,36 €. Le Conseil Général ayant acté dans la convention constitutive que la mise à disposition de ces locaux constituerait une partie de son apport au GIP, il est versé annuellement au GIP une subvention d'un montant exactement équivalent.

2.2 Le personnel

L'effectif tel qu'il est constitué aujourd'hui a trouvé un certain équilibre malgré deux mouvements concernant le personnel mis à disposition par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le Conseil Général.

Ainsi,

- suite à sa demande, un agent de catégorie B travaillant à 80 % assurant les fonctions de secrétaire comptable a réintégré son administration d'origine (Conseil Général). Il a été remplacé à compter du 1^{er} juillet 2009 par un agent issu de la même administration travaillant à temps plein.
- Compte tenu de la demande de réintégration d'un agent de catégorie B dans son administration d'origine suite à sa mutation pour la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Cher à compter du 1^{er} février 2010, de l'appel à candidature resté vacant, et des deux postes de catégorie C non pourvus par les agents de cette même administration, il a été demandé la mise en œuvre du dispositif de fongibilité asymétrique par un recrutement direct selon la procédure prévue à l'article 17 de la convention constitutive. La réponse étant toujours en attente à ce jour, il a été procédé au recrutement d'un agent contractuel de niveau « contrôleur » à compter du 1^{er} janvier 2010, ce qui a permis une formation en doublure pendant une période d'un mois.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail liée aux missions nouvelles des MDPH en matière d'insertion professionnelle (mise en œuvre de la loi de finance 2009 avec pour conséquence l'examen, pour toute demande d'allocation adulte handicapé déposée, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et, en cas d'accord, de l'orientation professionnelle) et de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap pour les enfants, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe chargé de la partie « instruction » des dossiers a été créé selon les modalités de l'article 17 de la convention constitutive (recrutement par le Conseil Général sous statut de la fonction publique territoriale, mis à disposition et financé par le GIP sur la dotation de fonctionnement). Ce poste a été financé par le biais de l'augmentation des dotations CNSA pour le fonctionnement des MDPH décidée lors du Conseil d'Administration de la CNSA du mois d'avril 2009.

S'agissant de la compensation des postes mis à disposition de la MDPH par l'Etat et non pourvus (postes vacants, fongibilité asymétrique, temps partiel...) due au titre de l'année 2009, une enveloppe au niveau national, a été fixée à 10 millions d'euros répartie en 6,3 millions

d'euros pour le secteur solidarité (programme 124) et 3,7 millions d'euros pour le secteur travail (programme 155).

Pour le département de l'Indre, le montant délégué par la Direction Régionale du Travail correspond effectivement aux postes non pourvus par cette administration pour 2009.

Concernant la partie d'enveloppe déléguée au secteur solidarité, un montant de 95 126,14 euros avait été évoqué pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre. Ce montant s'approchait de la masse salariale totale due à la MDPH de l'Indre au titre de la fongibilité asymétrique actée antérieurement (fixée à 101 134,98 euros), et en aucune façon à une compensation des postes non pourvus, Monsieur le Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville a été saisi afin que la totalité de l'enveloppe correspondant à la fongibilité asymétrique soit allouée à la MDPH de l'Indre et que les postes non pourvus soient effectivement compensés.

En tout état de cause, seuls, 81 275,02 € ont été versés sur cette enveloppe en 2009.

Enfin, s'agissant des médecins, le temps consacré par les médecins psychiatres et les médecins généralistes à la MDPH reste stable par rapport à 2008. Des contacts ont été noués afin d'augmenter le temps de présence médecin.

Ainsi, au 31 décembre 2009 la Maison Départementale des Personnes Handicapées disposait de 19.56 ETP répartis au sein de quatre pôles :

1- le pôle « accueil – instruction des demandes » chargé de la pré-instruction administrative des demandes et de l'accueil physique et téléphonique des personnes handicapées :

- . adultes : 6.5 ETP
- . enfants : 1.1 ETP

2- le pôle « évaluation » : chargé d'effectuer les évaluations dans le cadre de la PCH et, en fonction du caractère complexe des situations, pour toute autre demande nécessitant une évaluation sociale de type évaluation SAVD, placement, employabilité AAH...

- . adultes : 2.9 ETP (assistante sociale, ergothérapeute, infirmière spécialisée en psychiatrie)
- . enfants : 0.7 ETP (assistante sociale)
- . médecins : 1.36 ETP + 1 ETP secrétariat médical qui assure aussi des vacations d'accueil

3- le pôle « contrôleur » : chargé de l'instruction des demandes et de leur présentation en équipe pluridisciplinaire et devant la CDAPH.

- . adultes : 2,5 ETP dont les référents insertion professionnelle
- . enfants : 1.5 ETP

4- le pôle « administratif » :

- Directeur adjoint MDPH : 1 ETP
- Secrétariat comptabilité : 1 ETP

L'effectif de la MDPH se compose au 31 décembre 2009 :

a) des personnels mis à disposition dans le cadre de la convention constitutive :

- 6,3 postes au titre de la DDASS répartis en :
 - 2 postes de catégorie B (dont 1 départ en retraite au 31 mars 2008 remplacé par un poste créé lors de la COMEX du 11/10/2007 selon l'article 17 de la convention constitutive et occupé à 90%)
 - 3 postes de catégorie C (3 présents à la MDPH pour 2,6 ETP)
 - 0,5 poste de médecin (transféré à la MDPH sur contrat GIP au 01/11/2007)
 - 0,8 ETP de médecin vacataire (transférés à la MDPH sur contrats GIP au 01/01/2007)
- 3,06 postes au titre de la DDTEFP répartis en :
 - 1 poste de catégorie B (vacant au 1^{er} février 2010 suite à la mutation de l'agent pour la DDTEFP du Cher remplacé par un contractuel)
 - 2 postes de catégorie C (vacants ; remplacés par deux contractuels)
 - 0,06 ETP de médecin vacataire (transféré à la MDPH sur contrat GIP au 01/01/2007)
- 2 postes au titre de l'inspection académique
 - 1 poste de catégorie A (présent)
 - 1 poste de catégorie B (présent à 70 %)
- 1,5 postes au titre du CG répartis en :
 - 1 poste d'assistante sociale (présent)
 - 0,5 poste de médecin (vacant)

b) des personnels recrutés au titre de la MDPH (recrutés selon l'article 17 : sous statut Conseil Général mis à disposition contre remboursement par le GIP) :

- 1 poste de catégorie A : direction adjoint (présent)
- 1 poste de catégorie B : secrétaire – comptable (présent)
- 1 poste de catégorie B : contrôleur (présent)
- 1 poste de catégorie B – évaluation (IDE)
- 1 poste de catégorie B - ergothérapeute créé par la COMEX le 11/10/2007 suite au départ en retraite de l'agent DDASS (présent à 90 %).
- 2 postes de catégorie C (présents) dont un créé en 2009 suite à l'augmentation de dotation CNSA
- 2 postes de catégorie C (présents) correspondant aux dits « de renfort » pérennisés par la décision de la COMEX du 3 octobre 2008.

Tout au long de l'année 2009, le personnel de la Maison Départementale des Personnes Handicapées a bénéficié de formations sur différentes thématiques :

- Des formations s'adressant à l'ensemble des agents pour leur permettre de mieux connaître nos partenaires institutionnels
- Des formations plus individuelles liées à la fonction exercée par l'agent afin d'améliorer ses pratiques professionnelles :
 - Comptabilité et logiciel de comptabilité CERIG
 - Initiation aux marchés publics
 - Evaluation, élaboration et suivi des PPC des personnes présentant un handicap psychique
 - Quel devenir pour les IME (animation CREAM)
 - Informatique et logiciel métier (Perceaval)

2.3 Commissions et partenariat

23.1 La commission exécutive (COMEX)

Comme en 2007 et 2008, trois COMEX ont été réunies en 2009 :

- 14 janvier 2009 :
 - . Budget primitif du GIP- MDPH de l'Indre pour l'exercice 2009
 - . Tableau des effectifs
- 30 mars 2009 :
 - . Rapport d'activité 2008 pour le GIP- MDPH de l'Indre
 - . Compte administratif pour l'exercice 2008
 - . Budget supplémentaire du GIP – MDPH de l'Indre pour l'exercice 2009
 - .
- 18 septembre 2009 :
 - . Décision modificative N°1
 - . Modification du tableau des effectifs
 - . Projets de conventions relatives à la dotation exceptionnelle 2009 de l'exercice pour la compensation des postes mis à disposition de la MDPH et non pourvus
 - . Convention de coopération MDPH-ADAPEI 36 « l'Espoir »
 - . Convention de coopération MDPH – Ohé Prométhée, gestionnaire de CAP Emploi

23.2 La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Sur la base du règlement intérieur adopté en 2006 organisant le fonctionnement de la CDAPH en une commission plénière et une commission simplifiée, les commissions ont été réunies à la fréquence bimensuelle. Ainsi, 26 CDAPH plénières et 26 CDAPH simplifiées ont été tenues (25 en 2008).

Le nombre conséquent des demandes ne permet pas de recevoir la totalité des personnes handicapées ayant déposé un dossier. Toutefois, toutes les personnes en ayant fait la demande ont pu s'exprimer devant la CDAPH. Ainsi, comme en 2009, une dizaine de personnes a été reçue en séance plénière de la CDAPH. Ce chiffre reste stable malgré l'augmentation du nombre de demandes déposées (+ 22,43 % des demandes).

Chaque CDAPH est précédée de la tenue d'une réunion technique de l'équipe pluridisciplinaire élargie aux différents partenaires participant à l'évaluation des situations : CAP EMPLOI, CPAM, CRAM et du service Aide et Action Sociale de la DPDS. Récemment, la composition de cette dernière instance a évolué pour intégrer Pôle Emploi

2.3.3 Le Fonds de compensation

Les contributions – les apports :

	2006 réellement versé	2007 réellement versé	2008 réellement versé	2009 réellement versé
Report		149 633,15 €	325 184,71 €	334 789,45 €
solde fonds d'aide du SVA (2005) - DDASS	22 801,15 €			
enveloppe annuelle ex-SVA	126 832,00 €	50 608,00 €	0 €	0 €
CPAM	0,00 €	34 255,00 €	24 181,00 €	19 150,00 €
fédération familles rurales	0,00 €	100 000,00 €		50 000,00 €
dotation auxiliaires de vie				
MSA		10 000,00 €		10 000 € au titre de 2008 10 000 € au titre de 2009
Autres subventions				
<i>Total apports</i>	<i>149 633,15 €</i>	<i>194 863,00 €</i>	<i>24 181,00 €</i>	<i>89 150,00 €</i>
<i>total général</i>	<i>149 633,15 €</i>	<i>344 496,15 €</i>	<i>349 365,71 €</i>	<i>423 939,45 €</i>
<i>Dépenses annuelles</i>	<i>0,00 €</i>	<i>19 311,44 €</i>	<i>14 576,26 €</i>	<i>24 705,91 €</i>
<i>Report</i>	<i>149 633,15 €</i>	<i>325 184,71 €</i>	<i>334 789,45 €</i>	<i>399 233,54 €</i>

- L'examen des demandes

- Les critères d'intervention et priorités d'intervention :

Les critères d'intervention ont été fixés par la délibération N°2006-17 du 8 septembre 2006 et la convention relative au fonds départemental de compensation.

- Les demandes examinées :

3 commissions ont été tenues en 2009 qui ont permis l'étude de 9 demandes sur la base suivante :

- 13 février 2009 : 2 demandes
- 17 février 2009 : 4 demandes
- 27 novembre 2009 : 3 demandes

1 demande a concerné des enfants. Elle portait sur l'aménagement de logement (installation de rails)

Toutes les demandes déposées ont été présentées à la commission, parfois à la demande de la famille et le plus souvent à l'initiative de l'équipe « évaluateur » de la MDPH suite à l'analyse globale de la situation de la personne.

Parmi ces 9 demandes, toutes ont fait l'objet d'un accord. Il n'y a eu aucun refus et aucun sursis pour demande de devis complémentaire.

- Le montant engagé par le fond de compensation :

Les projets déposés retenus par la commission du fond de compensation représentent un montant sollicité de 25 763,64 € (déduction faite des autres aides apportées PCH, ANAH...). Le fonds de compensation a retenu une participation au financement de ces projets à hauteur de 14 978,00 € soit 58,14 %.

Au 22 février 2010, sur cette somme, 6.350,00 € ont été mandatés en 2009. Par ailleurs, 18.355,91€ supplémentaires ont été mandatés sur l'année 2009 correspondant à des accords prononcés lors des commissions de 2008.

- Les décisions prises :

Nature	Nombre de demandes déposées	Nombre de demandes financées	Montant moyen accordé	Montant total	Nombre de dossiers rejetés	Nombre de sursis
Aides techniques	2	2	575	1150	0	0
Aménagement du logement	5	5	1062,8	5314	0	0
Véhicule/transports	2	2	4257	8514	0	0
Autres	0	0	0	0 €	0	0
Total	9	9	1664,22	14978	0	0

2.3.4 Le partenariat

Comme les années précédentes, l'année 2009 a été émaillée par de nouveaux partenariats qui ont été développés et poursuivis ainsi que par de nombreuses réunions avec les différents partenaires dont les principales sont :

- 1^{er} trimestre 2009 : projet sport et handicaps mené par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, groupe de travail thématique « MAS », participation au groupe de travail pour la mise en place de la permanence des chiens guides, réunion des référents scolaires pour l'élaboration du PPS, venue de la MDPH du Cher, groupe de travail IME-SESSAD, groupe de travail thématique « ESAT », forum emploi handicap organisé par CAP Emploi – Ohe Prométhée, présentation de la MDPH aux Directeurs d'établissements scolaires, rencontre de l'AFM
- 2^{ème} trimestre 2009 : présentation du SAMSAH et du SAMSAH psy par leurs directeurs respectifs à l'ensemble des agents de la MDPH, accueil des œuvres réalisées par l'association ATOUT BRENNE (FAO et IME) afin d'agrémenter les espaces d'accueil et de travail de la MDPH, rencontre du service d'insertion et de probation, participation à l'évaluation interne menée par l'association AIDAPHI, réflexions sur la mise en place d'un suivi des décisions d'orientation professionnelles menées avec CAP Emploi – Ohé Prométhée, participation à la rencontre régionale organisée entre les services de santé au travail et celles du SAMETH
- 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2009 : mise en place du service appui projet avec l'AGEFIPH, participation aux rencontres régionales cultures handicap organisées à Châteauroux, participation à l'élaboration de la convention entre le CPG et les ESAT, signature de la convention MDPH/ADAPEI mettant en place une permanence au sein de la MDPH, participation au Téléthon via l'envoi de documentation pour tous les dossiers de demandes, exposition des œuvres réalisées par l'APAJH au sein des locaux de la maison départementale de la solidarité, participation à l'organisation de la semaine d'information sur la santé mentale qui se tiendra en 2010, rencontre de Monsieur le Défenseur des enfants, intervention à la demande de l'association CORYDIS, présentation de la MDPH devant le CIO de Châteauroux, rencontre des organismes de tutelle, mise en place de la permanence Mutuelle Intégrance au sein des locaux de la MDPH, intervention de la MDPH à la CRAM, participation aux projets de création de la fiche de liaison et du fichier des patients remarquables de l'hôpital de Châteauroux, mise en œuvre du dispositif service appui projet financé par l'AGEFIPH dont le prestataire est la chambre de commerce et d'industrie.

2009 a également été l'occasion de poursuivre la visite des établissements médico-sociaux (CSPCP, MAS de Lureuil, IME Valençay, SAMSAH psy, IME La Roseraie (23), ...) et de rencontrer les responsables des ressources humaines de l'entreprise ARMATIS.

III. Moyens financiers et techniques

3.1 Le Budget

Comme pour les années précédentes,, le budget 2009 a été marqué par la difficulté d'organiser un budget de fonctionnement d'une structure pérenne, dont les besoins sont réels et pérennes, sur des ressources majoritairement aléatoires et non pérennes.

	RECETTES	DEPENSES
fonds de compensation	SVA (DDASS) : 0 € sur 50 608,00 € prévu	24 705,91 €
	CPAM : 19 150 € sur 19 150,00 € prévu	
	MSA : 20 000 € (au titre de 2008 et 2009) sur 20 000 € prévu	
	familles rurales : 50 000 € sur 50 000 € prévu	
Total	89 150 €	24 705,91 €
	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	<i>fonctionnement</i>	<i>fonctionnement</i>
	Enveloppe de fonctionnement SVA : 110 183 € sur 110 183 €	Charges à caractère général : 140 499,55 €
	CNSA dotation 2009 (dotation globale : 343 487 € dont 95 % prévu sur 2009 soit 326 000 €) : 326 000 € sur 326 000 € prévu	
	CNSA rappel des 5 % de la dotation de 2008 : 12 615,10 € sur 12 615,10 € prévu	
	DDTEFP fonctionnement : 27 989,14 € sur 27 989,14 € prévu	
	DDASS fonctionnement : 22 470,10 € sur 22 470,10 € prévu	
	IA fonctionnement : 5 874,40 € sur 5 874,40 € prévu	
	subvention CG : 50 000 € sur 50 000 € prévu	
	<i>ressources humaines</i>	<i>ressources humaines</i>
	médecins DDASS : 50 456,98 € sur 50 456,98 € prévu	Charges de personnel contractuel : 131 052,03 €
	fongibilité asymétrique DDASS : 31 275,02 € sur 50 000 € prévu (soit - 18 724,98 €)	Charges de gestion courante dont remboursement au CG des charges de personnel : 273 835,29 €
	médecins DDTEFP : 6 000 € sur 6 000 € prévu	
	compensation poste DDTEFP : 60 000,00 € sur 60 000,00 € prévu	<u>Dotations aux amortissements</u> : 20 421,23 €
	Total	702 863,74 €

3.2 Système d'information

Aucun fait marquant n'est à signaler concernant le système d'information de la MDPH sur l'année écoulée, le basculement sur l'application métier « Perceval » ayant été effectué en juillet 2008.

Ainsi, la maîtrise de l'outil a été complètement acquise sur 2009, des ajustements techniques de paramétrage restant à être développés par la société Info DB, titulaire du marché.

Par ailleurs, la Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil Général est en cours d'équipement du logiciel de la même société pour les applications d'aide sociale aux personnes âgées – personnes handicapées, permettant ainsi une meilleure fluidité dans le transfert des informations notamment pour le paiement des prestations relevant du Conseil Général et décidés par la C.D.A.

IV. Données relatives aux demandes déposées

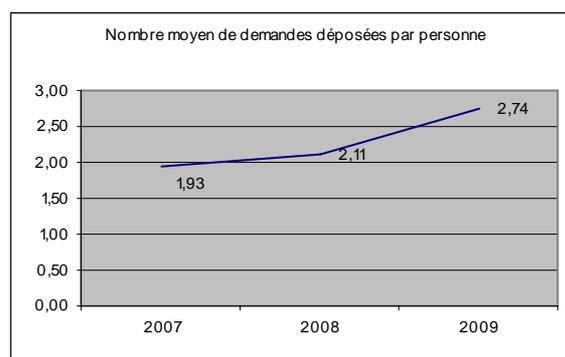
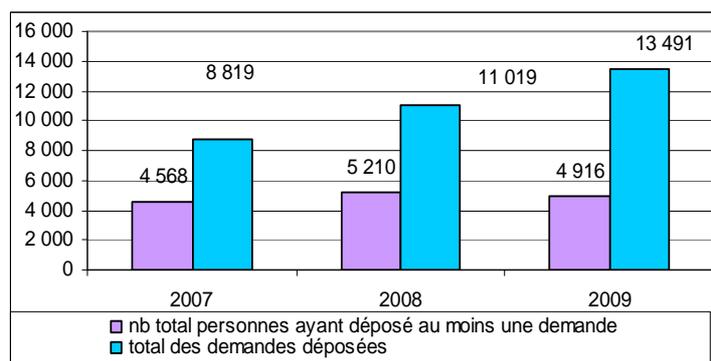
La tendance de l'année précédente se confirme : le flux annuel des demandes, déjà important, est en augmentation comme pour l'année précédente tant pour les demandes « enfants » que pour les demandes « adultes » avec un taux global d'augmentation de demandes déposées de 22,43% soit une augmentation de 2 472 demandes pour un total de 13 491 demandes déposées.

Ce pourcentage d'augmentation reste sensiblement identique sur le secteur adulte comme sur le secteur enfant avec respectivement + 22,61 % et + 21,56 %.

Pour mémoire, les demandes déposées correspondent aux premières demandes et aux renouvellements déposés spontanément par les usagers ainsi qu'aux demandes déposées suite aux recommandations de l'équipe pluridisciplinaire et de la CDAPH.

Globalement, le nombre moyen de demande déposée par personne est de 2,74 demandes (2,11 demandes en 2008).

Ainsi, contrairement à l'année 2008, l'année 2009 connaît une diminution du nombre de personnes ayant déposé une demande avec parallèlement une augmentation du nombre de demandes déposées.



4.1 Concernant les adultes

L'année 2009 a connu une augmentation du nombre de demandes déposées correspondant à 2 084 demandes supplémentaires.

Cette augmentation est la résultante notamment de la mise en œuvre de la loi de finances pour 2009 avec pour conséquence l'examen, pour toute demande d'allocation adulte

handicapé déposée, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et, en cas d'accord, de l'orientation professionnelle.

Ainsi, l'étude des demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et d'orientation professionnelle ont augmenté sur la base suivante : + 627 demandes (soit + 44,88%) et + 945 demandes (soit + 115,38 %), qui ont porté principalement sur les premières demandes.

	RTH	<i>Dont 1eres demandes</i>	ORP	<i>Dont 1eres demandes</i>
2008	1397	673 (48,17 %)	819	449 (54,82 %)
2009	2040	1345 (65.93 %)	1656	1367 (82,55 %)
% d'évolution 2008/2009	+ 46,03 %		+ 102,20 %	

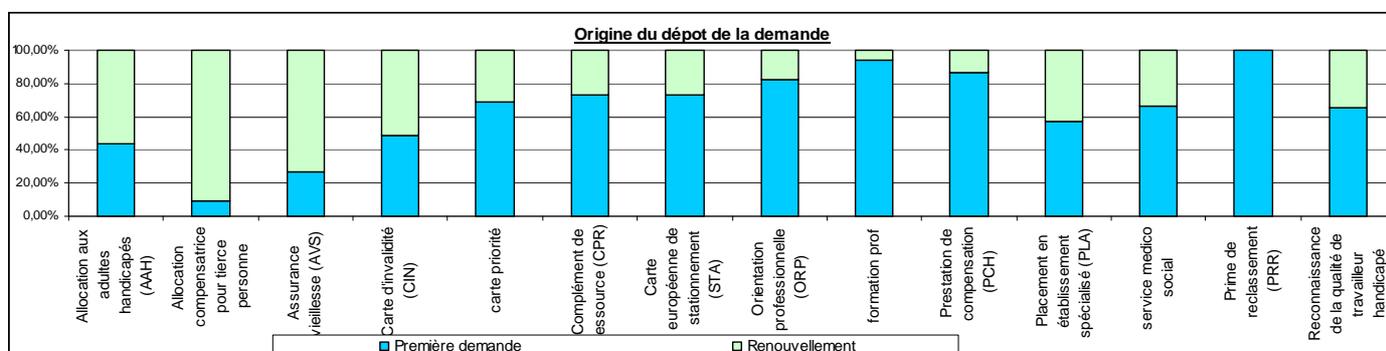
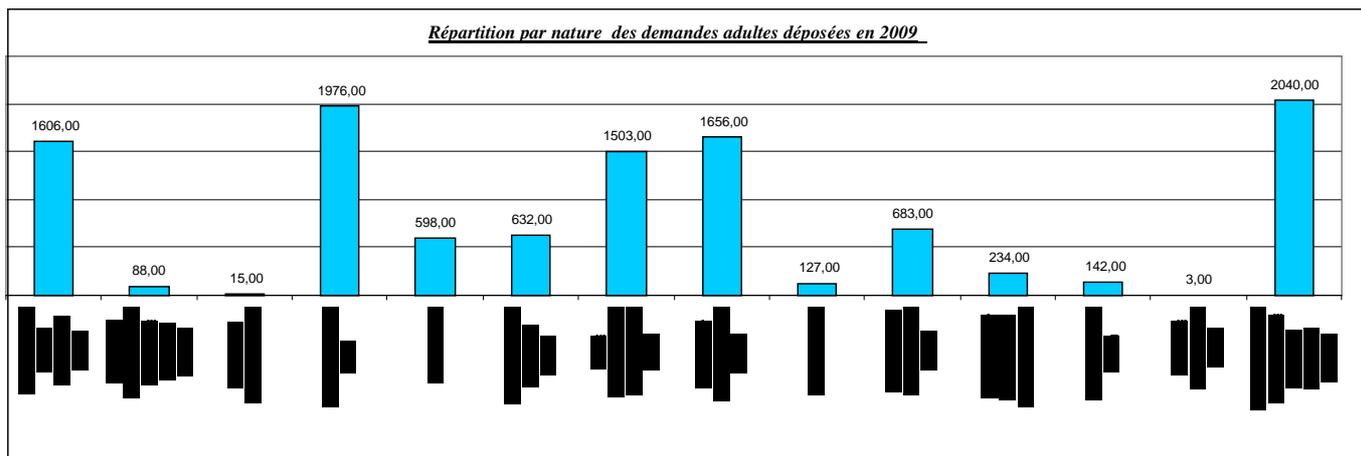
Globalement l'augmentation du nombre de demandes déposées par individu s'est poursuivie, voire accrue, en 2009 avec une moyenne de 2.9 demandes déposées par adulte. Cette augmentation est la conjonction de l'augmentation du nombre de demandes déposées et de la diminution du nombre de personnes concernées.

	Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande en	Total des demandes déposées en	Nombre moyen de demandes déposées par personne
2007	3 539	7 108	2,0
2008	4 256	9 219	2,2
2009	3 894	11 303	2,9

On trouvera ci-dessous la répartition des demandes par type de prestation s'agissant de l'année 2009.

Type de demande	Total des demandes déposées en 2009	Première demande	% des premières demandes	Renouvellement
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1606	700	43,59%	906
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	880	8	9,09%	80
Assurance vieillesse (AVS)	15	4	26,67%	11
Carte d'invalidité (CIN)	1976	962	48,68%	1 014
carte priorité	598	411	68,73%	187
Complément de ressource (CPR)	632	463	73,26%	169
Carte européenne de stationnement (STA)	1503	1 100	73,19%	403
Orientation professionnelle (ORP)	1656	1 367	82,55%	289
formation prof	127	120	94,49%	7
Prestation de compensation (PCH)	683	594	86,97%	89

Placement en établissement spécialisé (PLA)	234	133	56,84%	101
service medico social	142	94	66,20%	48
Prime de reclassement (PRR)	3	3	100,00%	
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	2040	1 345	65,93%	695
TOTAL	11 303	7 304	64,62%	3 999



4.2 Concernant les enfants

Les demandes déposées en 2009 pour les enfants s'élèvent à 2 188 pour un total de 1800 en 2008 et 1711 en 2007.

Elles concernent 1 022 enfants, soit une moyenne de 2,1 demandes par enfant.

977 (44,65%) de ces demandes étaient des premières demandes.

2009 marque ainsi une augmentation de 21,56 % du nombre de demandes déposées.

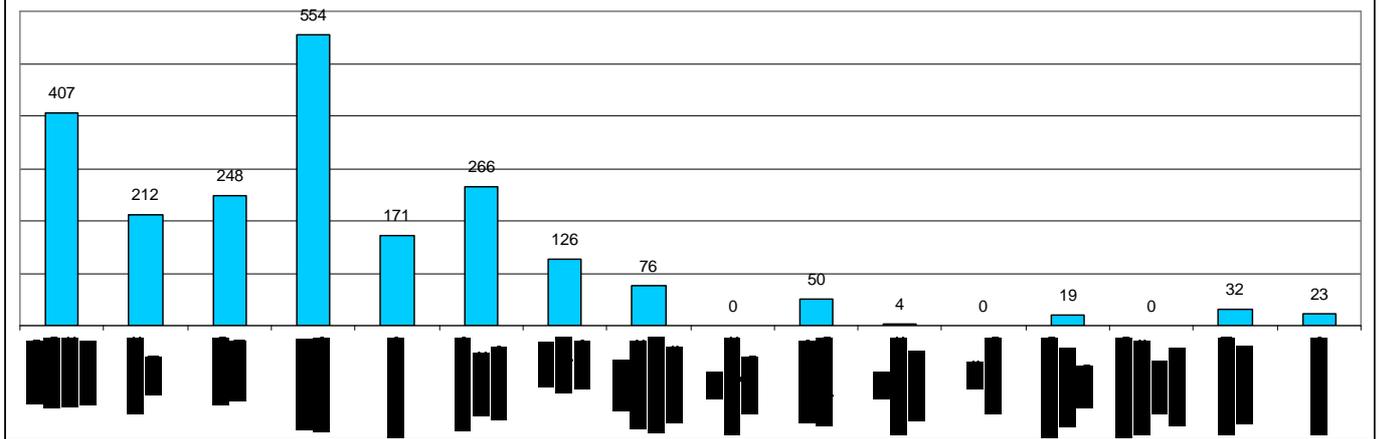
	Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande en	Total des demandes déposées en	Nombre moyen de demandes déposées par personne
2007	1 029	1 711	1,66
2008	954	1 800	1,9
2009	1 022	2 188	2,1

L'augmentation porte principalement sur les demandes de PCH qui sont passées de 9 en 2008 à 50 demandes déposées en 2009, ainsi que sur les orientations scolaires et médico-sociales avec respectivement 577 et 802 demandes déposées en 2008 et 2009. Enfin, l'augmentation du nombre de demandes de cartes de stationnement déposées est à souligner avec 39 demandes en 2008 et 76 demandes en 2009.

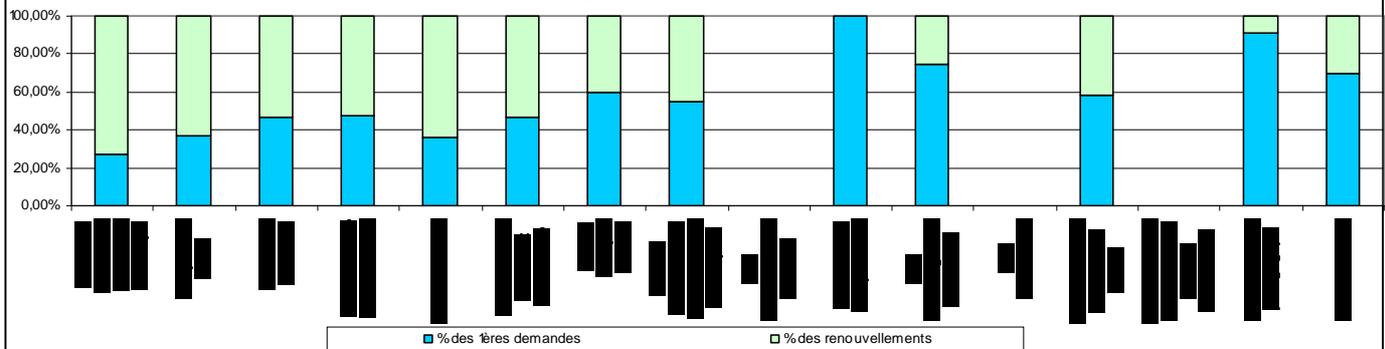
La répartition de ces demandes s'établit comme suit :

Type de demande	Total des demandes déposées en 2009	Première demande	% des 1ères demandes	Renouvellement
Allocation d'éducation pour enfant handicapé	407	109	26,78%	298
complément AEEH	212	78	36,79%	134
Orientation (scolaire)	248	115	46,37%	133
prise en charge medico-sociale	554	263	47,47%	291
Carte d'invalidité	171	62	36,26%	109
Auxiliaire de vie scolaire et universitaire	266	124	46,62%	142
Avis de transport scolaire	126	75	59,52%	51
Carte de stationnement pour personnes handicapées	76	42	55,26%	34
Avis d'aménagement d'examen	0	0	#DIV/0!	0
Prestation de compensation	50	50	100,00%	0
Avis d'aménagement de scolarité	4	3	75,00%	1
Avis d'orientation	0	0	#DIV/0!	0
Avis de maintien amendement Creton	19	11	57,89%	8
Avis de maintien du bénéfice des notes au baccalauréat	0	0	#DIV/0!	0
Avis de matériel pédagogique	32	29	90,63%	3
Carte de priorité	23	16	69,57%	7
TOTAL	2 188	977	44,65%	1 211

Répartition par nature des demandes enfants déposées en 2009



Origine du dépôt de la demande



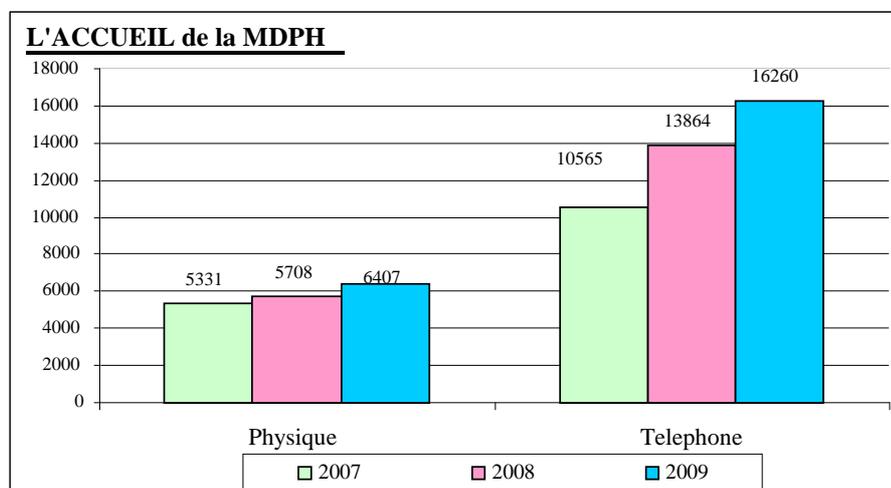
V. Données relatives aux missions

5.1 L'information et l'accueil

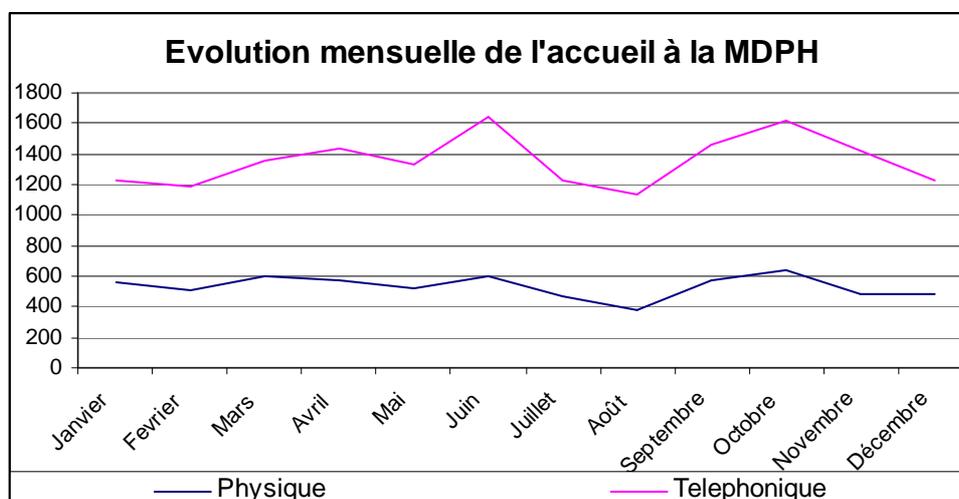
L'accueil physique et téléphonique, sur une large amplitude (8H30- 17H15 sans interruption du lundi au vendredi) permet d'orienter les personnes, de recevoir les demandes, d'aider à la constitution des dossiers, de donner les premières informations ou de déclencher un entretien plus approfondi.

L'évolution des chiffres de l'accueil, en constante augmentation depuis 2007 tant pour l'accueil physique que téléphonique, sont retracés dans le tableau ci-après :

	2007	2008	Evolution 2007/2008	2009	Evolution 2008/2009
Physique	5331	5708	7,07%	6407	12,25%
Téléphone	10565	13864	31,23%	16260	17,28%



Ces chiffres confirment le repérage de la MDPH comme guichet d'accueil unique pour toutes les questions liées au handicap, avec la réception de 6 407 personnes, soit une fréquentation journalière moyenne de 25 personnes (22 en 2008) et le traitement de 64 appels par jour (55 en 2008).



5.2 Le projet de vie

Sur l'année 2009, 441 projets de vie ont été exprimés. Ainsi, la tendance concernant le nombre de projets de vie transmis à la MDPH pour étude en appui de la demande déposée reste relativement constant par rapport à 2008. En effet, 224 projets avaient été exprimés de juillet à décembre 2008, date de la mise en place de la nouvelle application informatique « Perceval » qui permet l'extraction de ces données.

5.3 Evaluation

L'équipe pluridisciplinaire interne à la MDPH est construite autour :

- des 2 assistantes sociales,
- de l'infirmière,
- de l'ergothérapeute
- du médecin,
- du coordonnateur enfance,
- des 3 rédacteurs – contrôleurs

soit 8,1 ETP au 31 décembre 2009.

S'y ajoutent en fonction des besoins :

- des représentants du secteur de pédopsychiatrie et de psychiatrie,
- des représentants de l'insertion professionnelle : Cap Emploi, AFPA,
- des représentants de la CRAM et de la CPAM
- des représentants de l'Education Nationale,
- des représentants des services sociaux du Conseil Général,
- des représentants du secteur hospitalier (centre de rééducation)

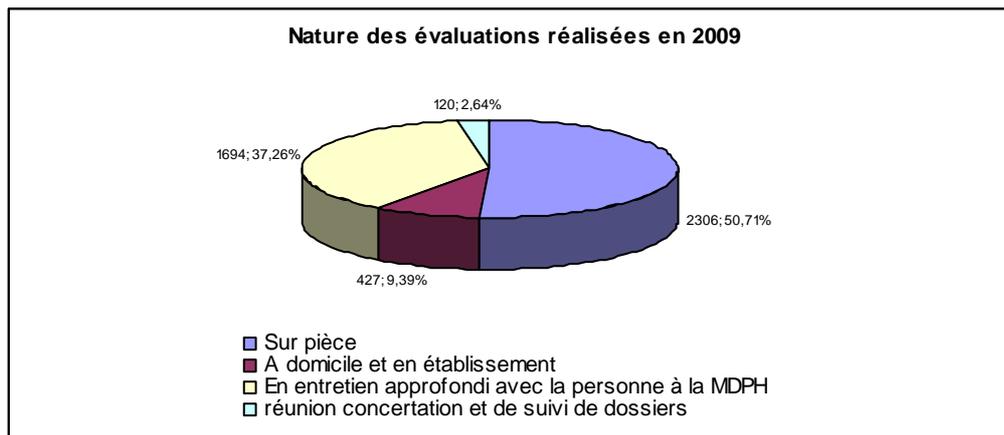
55 réunions de l'équipe pluridisciplinaires ont ainsi été tenues :

- adultes : 26
- enfants : 29

Compte tenu du volume des demandes déposées et de leur nature très différente (première demande ou renouvellement ; une ou plusieurs demandes), les modalités d'évaluation sont différenciées : certaines sont réalisées sur dossier, d'autres mobilisant des consultations médicales ou des entretiens à la MDPH ou des visites à domicile avec plusieurs professionnels. Ainsi, toute personne déposant une demande de PCH et entrant dans les critères de la PCH est rencontrée par une évaluatrice.

Pour 2009, 4 547 évaluations et suivis dossiers ont été réalisés, répartis comme suit :

	2007	2008	2009	% évolution 2007/2008	% évolution 2008/2009
Sur pièce	2944	2162	2306	-26,56%	6,66%
A domicile et en établissement	312	463	427	48,40%	-7,78%
En entretien approfondi avec la personne à la MDPH	1855	1644	1694	-12,45%	3,04%
réunion concertation et de suivi de dossiers	NC	NC	120		
Total	5111	4249	4547	-16,87%	7,01%



Parmi les 1694 entretiens approfondis réalisés, 1184 concernaient des entretiens médicaux. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2008 du fait de l'arrêt du contrat de travail de l'un des médecins psychiatres de la MDPH en fin d'année 2008 (12 heures mensuelles).

A noter que pour 101 rendez-vous, les personnes ne se sont pas présentées.

120 réunions de concertation et de suivi de dossiers ont été tenues.

Le nombre d'évaluations à domicile reste stable en 2009 avec 407 visites. L'équipe évaluation a également été amenée à effectuer des enquêtes dans le cadre des renouvellements ACTP et comparaisons ACTP/ PCH dans le cas des personnes résidant dans le département de l'Indre et ayant un domicile de secours extérieur.

5.4 Synthèses

Elles sont organisées à l'initiative de la MDPH ou à la demande d'un partenaire sur des situations « bloquées » afin de permettre un échange avec les professionnels concernés et la personne handicapée ou sa famille pour aboutir à une analyse partagée de la situation, permettant ainsi de définir un plan d'intervention coordonné et ses modalités de mise en œuvre.

8 réunions de synthèse ont ainsi été réalisées s'agissant des dossiers enfants et adultes, en parallèle des missions de conciliateur dévolues à la MDPH.

5.5 Plans personnalisés de compensation (PPC)

4 171 plans de compensation ont été établis en 2009. Ces chiffres sont en forte augmentation par rapport à 2008, la notion de PPC n'ayant pas encore été véritablement exploitée au-delà des demandes de prestations de compensation sur 2008.

5.6 Les décisions de la CDAPH

26 CDAPH se sont tenues en 2009.

Au total, sur l'année 2009, 10.218 décisions ont été prises (8 864 en 2008 et 8 800 en 2007) concernant 4 171 personnes dont 3215 adultes et 956 enfants. A ce total, il convient de rajouter 1079 avis transmis à la DDASS dans le cadre de l'attribution des cartes de stationnement (dont la compétence relève de l'Etat), sur la base suivante :

- 746 accords
- 333 refus

Le taux d'augmentation de 15,28 % (soit + 1 354 décisions) est plus fortement marqué s'agissant des décisions adultes, conséquence de la mise en œuvre de la loi de finances :

	ensemble des décisions prises en	% évolution ensemble des décisions	dont décisions adultes	% évolution décisions adultes	dont décisions enfants	% évolution décisions enfants	% des décisions adultes dans l'ensemble des décisions prises
2007	8 819		7 092	0,00%	1 727		80,42%
2008	8 864	0,51%	7 037	-0,78%	1 827	0,06%	79,39%
2009	10 218	15,28%	8223	16,85%	1 995	9,20%	80,48%

8.223 décisions ont ainsi été prises s'agissant des adultes et 1.995 s'agissant des enfants.

Sur l'ensemble des décisions prises (incluant donc celles relatives aux dossiers de 2008) et pour l'année dans son ensemble, le délai moyen global de traitement des dossiers s'établit à 4,2 mois (128 jours), soit légèrement supérieur aux quatre mois fixés par l'article R 241-33 du code de l'action sociale et des familles.

Toutefois, ce délai recouvre des réalités disparates portant à la fois sur le secteur enfant et le secteur adulte, et s'agissant du secteur adulte, de l'évaluation médicale réalisée (généraliste ou psychiatrique) liée à la pénurie du nombre de médecins psychiatres qui peuvent conduire à des délais plus importants.

- 3 mois pour les enfants (1,9 mois pour 2008 _ 1,5 mois en 2007)),
- 5,01 mois pour les adultes (3,9 mois pour 2008 _ 4,2 mois pour 2007).

L'augmentation du délai s'agissant du secteur adulte est également liée à celle du nombre de demandes examinées (+ 22,61 % pour le secteur adulte, et plus globalement + 22,43 % pour l'ensemble des demandes).

5.421 décisions ont été prises lors des CDAPH plénières ; 4.797 décisions lors des CDAPH simplifiées.

La répartition des décisions adulte/enfants au sein des commissions plénières et simplifiées est présentée dans le tableau ci-dessous :

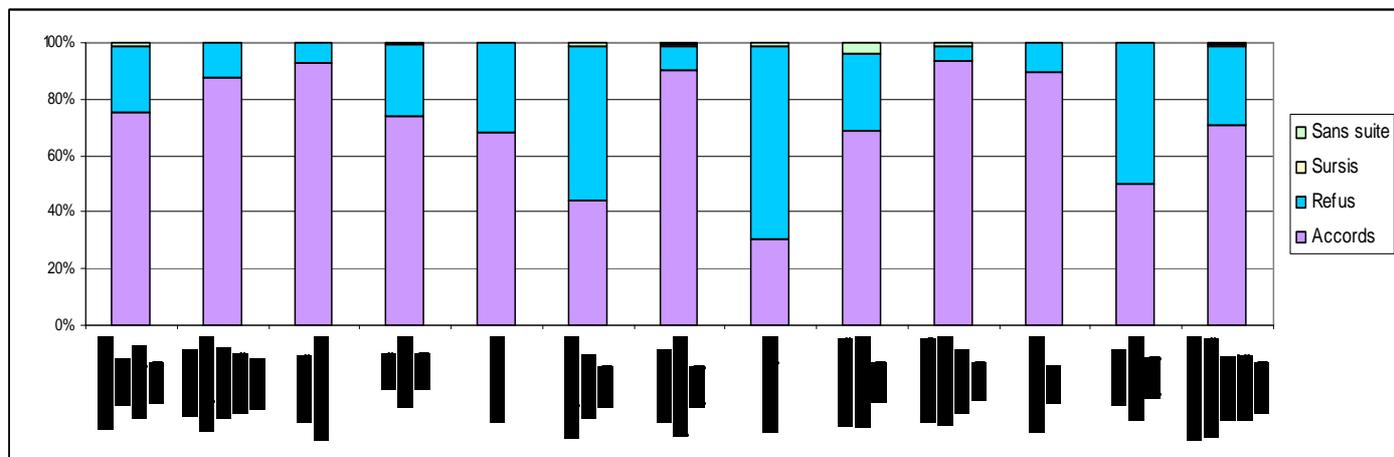
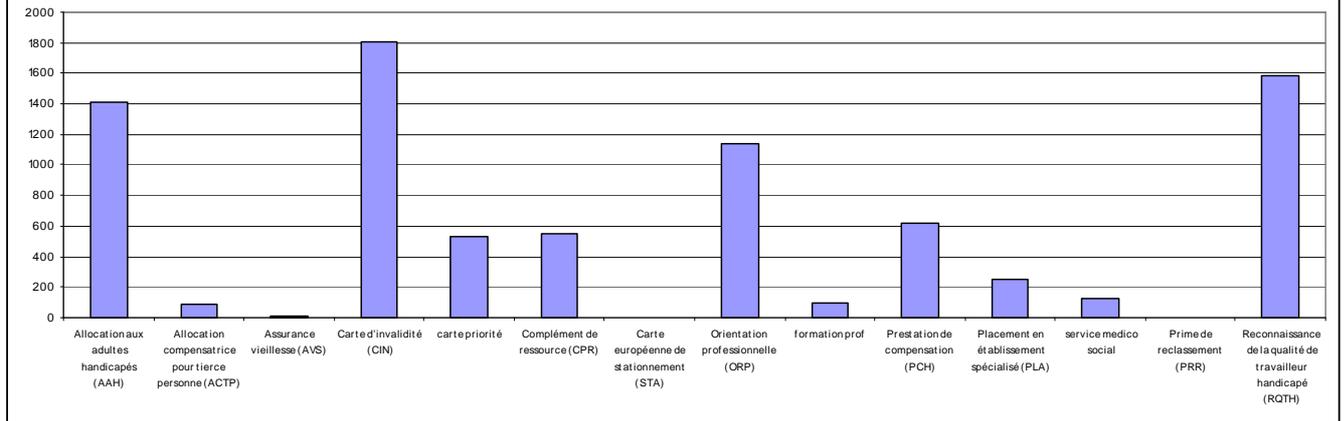
	global	adulte	% adulte	enfant	% enfant
décisions plénières	5421	4145	76,46%	1276	23,54%
décisions simplifiées	4797	4078	85,01%	719	14,99%
TOTAL DES DECISIONS	10218	8223	80,48%	1995	19,52%

On trouvera ci-après les tableaux présentant le détail des décisions.

5.6.1 En faveur des adultes

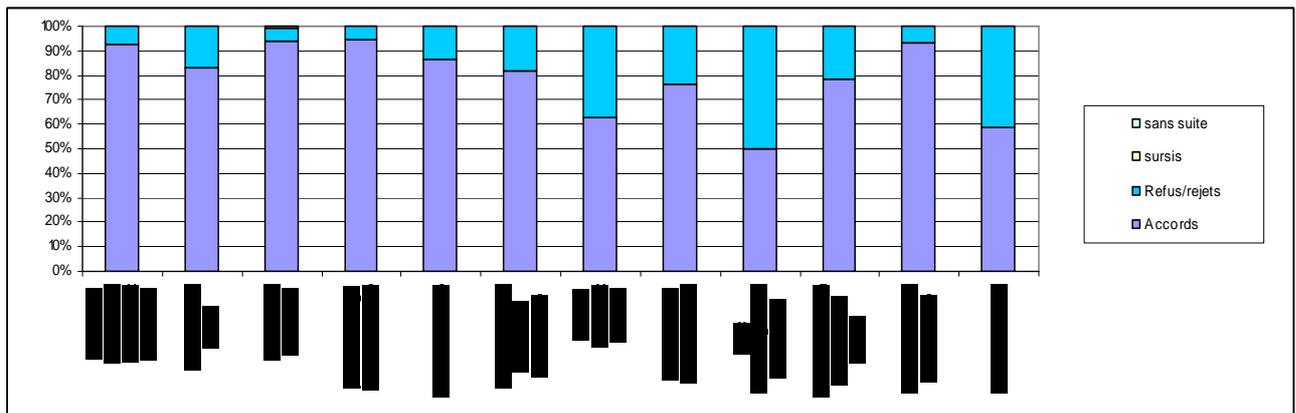
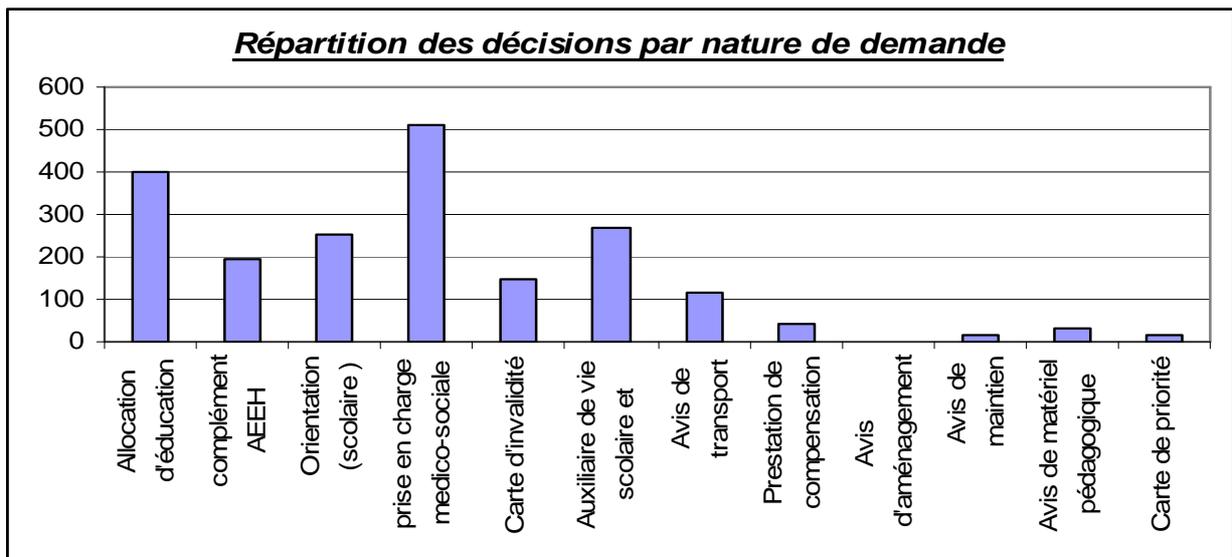
Type de demande	Total des décisions 2009	Accords	Refus	Sursis	Sans suite	Délai moyen de traitement - en mois
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1411	1 077	334		18	5,1
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	88	77	11			2,8
Assurance vieillesse (AVS)	14	13	1			3,3
Carte d'invalidité (CIN)	1809	1 356	453		16	5,0
carte priorité	533	364	169		1	5,7
Complément de ressource (CPR)	548	245	303		7	5,3
Orientation professionnelle (ORP)	1140	1 042	96	2	11	4,3
formation prof	98	30	68		1	7.2
Prestation de compensation (PCH)	621	445	174	2	24	4,4
Placement en établissement spécialisé (PLA)	251	238	13		4	4,1
service medico social	122	109	13			5,1
Prime de reclassement (PRR)	2	1	1			12,6
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	1586	1 132	451	3	13	6,9
TOTAL	8 223	6 129	2 087	7	95	5,01

Répartition des décisions 2009 par nature de demande



5.6.2 En faveur des enfants

Type de demande	Total des décisions en 2009	Accords	Refus/rejets	sursis	sans suite	Délai moyen de traitement - en mois
Allocation d'éducation pour enfant handicapé	400	369	31			2,2
complément AEEH	195	162	33			2,1
Orientation (scolaire)	253	238	14	1		2,4
prise en charge medico-sociale	511	486	25		1	2,6
Carte d'invalidité	145	125	20			2,1
Auxiliaire de vie scolaire et universitaire	267	219	48			3,2
Avis de transport scolaire	118	74	44			3,2
Prestation de compensation	42	32	10			3,8
Avis d'aménagement de scolarité	2	1	1			2,9
Avis de maintien amendement Creton	14	11	3			2,5
Avis de matériel pédagogique	31	29	2			3,3
Carte de priorité	17	10	7			2,0
TOTAL	1 995	1 756	238	1		3,0



5.6.3 Les recours

Les recours gracieux sont systématiquement réintégrés dans le schéma d'instruction des demandes et soumis à l'appréciation de la CDAPH en séance plénière.

141 recours gracieux ont été examinés en 2009 répartis pour 122 d'entre eux sur les demandes adultes et pour 19 sur les demandes enfants.

La répartition par nature de demande est la suivante :

ADULTES	NATURE DE DEMANDE	RECOURS GRACIEUX
	Allocation aux Adultes Handicapés	30
	Complément de ressources	7
	Carte d'invalidité	21
	Carte de priorité	2
	Carte de stationnement	41
	Etablissement médico-social	1
	Service médico-social	3
	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne	2
	PCH - Aides Humaines	6
	PCH - Aides techniques	2
	RQTH	3
	Orientation Professionnelle	4
	TOTAL	122

ENFANTS	NATURE DE DEMANDE	RECOURS GRACIEUX
	Complément AEEH	3
	Carte d'invalidité	2
	Prise en charge médico-sociale	8
	Orientation scolaire	3
	Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle	3
	TOTAL	19

64 recours contentieux ont été déposés en 2009 dont 55 devant le tribunal du contentieux et de l'incapacité.

Ils concernent les demandes suivantes :

	Nb de personnes ayant déposé un recours reçus en 2009	Nature des demandes concernées					
		AAH	CPR	CI	ACTP	PCH	O R P
TCI	55	36	14	26	1	3	
TCI Agricole	3	3		2			
TA	4						4
CN	2	2					
Total	64	41	14	28	1	3	4

11 décisions ont été prises par les tribunaux en 2009 : 7 décisions de la CDAPH ont été confirmées (soit 63,64 %), 1 seule décision a été infirmée (9,09 %) et 3 demandes ont été annulées (désistement ou incompétence des tribunaux saisis) (27,27 %).

Hors annulation, le taux de décisions suivies est de 87.50 % pour 2009.

Pour mémoire, sur l'année 2008, sur 62 décisions rendues, 39 ont confirmé la décision de la CDAPH (soit 62,90 %), 8 ont été infirmées (soit 12,90 %) et 15 ont été annulées (24,19%). Hors annulation, le taux de décisions suivies en 2008 est de 82,98 %.

Le retard concernant le traitement des recours contentieux (mémoire en réponse) a été rattrapé. Ainsi, sur 2009, 137 mémoires de réponse concernant les recours déposés en 2008 ont été transmis aux différents tribunaux compétents ainsi que 64 mémoires concernant les recours déposés en 2009 (soit un total de 201 mémoires).

5.7 La prestation de compensation

L'année 2009 marque la poursuite de la montée en puissance de tous les volets de la PCH et notamment de la PCH enfant. Ainsi, sur les 733 demandes de PCH déposées, 50 concernaient des enfants (seules 9 demandes de PCH enfant avaient été déposées en 2008).

Elles ont été déposées par 427 adultes et 28 enfants.

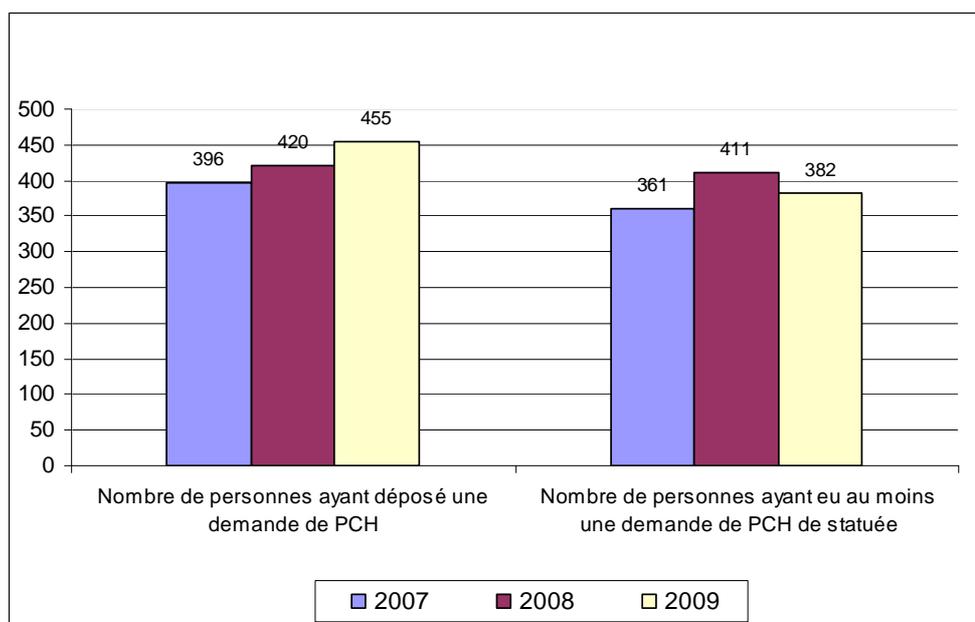
total global (adulte +enfant)	Total des demandes déposées	ADULTES						ENFANTS							
		Détail par statut						Total des demandes déposées	Détail par statut					Recours contentieux	
		1 ^{ère} demande	Nouvelle demande	Réexamen /Révision	Recours gracieux	Renouvellement	Recours contentieux		1 ^{ère} demande	Nouvelle demande	Réexamen/Révision	Recours gracieux	Renouvellement		
355	331	199	23	46	6	56	1	24	24						
148	137	99	5	19	2	12		11	10		1				
66	65	49	3	12			1	1	1						
15	14	14						1	1						
19	19	12	3	4				0							
23	23	16		6		1		0							
83	71	47		6		18		12	12						
23	22	17	1	2		2		1	1						
1	1	1						0							
733	683	454	35	95	8	89	2	50	49	0	1	0	0	0	0

663 décisions ont été prises sur l'année donnant lieu à 477 accords.

Le taux d'accord s'établit donc à 71,95 % contre 64 % en 2008. Elles ont concerné 364 adultes et 18 enfants.

	total global (adulte +enfant)	ADULTES							ENFANTS							
		Total des décisions prises en CDA	Détail CDA plénière			Détail CDA simplifiée			Total des décisions prises en CDA	Détail CDA plénière			Détail CDA simplifiée			
			Accord	Refus	Ajournée	Accord	Refus	Ajournée		Accord	Refus	Ajournée	Accord	Refus	Ajournée	
PCH - Aides Humaines	301	283	182	94		7			18	13	5					
PCH - Aides techniques	131	121	90	29	1	1			10	9	1					
PCH - Aménagement Logement	68	67	46	20		1			1	1						
PCH - Aménagement	14	13	10	3					1	1						
PCH - Aménagement Véhicule	20	20	11	9												
PCH - Surcoût de transport	18	18	13	4		1										
PCH - Frais spécifiques	94	82	65	13	1	3			12	8	4					
PCH - charges exceptionnelles	15	15	14	1												
PCH - Aide Animalière	2	2	1	1												
	663	621	432	174	2	13	0	0	42	32	10	0	0	0	0	0

L'évolution du nombre de personnes (adulte/enfant confondu) ayant bénéficié d'une PCH est présentée dans le graphique ci-dessous :



2.982.655,15 euros ont été versés au titre de la PCH au cours de l'année 2009 (2 194 862,26 euros pour les plus de vingt ans ; 13 409,28 euros pour les moins de vingt ans).

5.8 Suivi des décisions

La mise en place des outils de suivi des orientations, conjointement avec les directeurs d'établissements a été poursuivie sur l'année 2009, notamment pour les orientations ESAT, MAS, foyer d'hébergement et IME.

Outre le fait d'évaluer les besoins du territoire au regard des orientations non réalisées, ils permettent également d'assurer le suivi des décisions et les priorisations des dossiers en concertation avec les établissements.

Ces suivis et études s'inscrivent dans le cadre de perspectives de long terme.

ANNEXES

DONNEES DE CONTEXTE DU DEPARTEMENT

Département	Population au 1er janvier 2008	Moins de 20 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Part des 60 ans et plus - en %	Part des 75 ans et plus - en %	Espérance de vie à la naissance - Hommes	Espérance de vie à la naissance - Femmes	Indice de vieillissement	Taux de natalité pour 1000 habitants	Taux brut de mortalité pour 1000 habitants
Source	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	INSEE	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009
Données	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2005	2005	2007	2007	2007
36	232 500	49 124	114 599	39 600	29 177	29,6%	12,5%	76,3	83,1	109,8418851	12,51502146	10,0472103
France *	63 960 000	15 930 184	34 141 589	8 436 527	5 451 700	21,7%	8,5%	76,8	83,7	66,80247554	8,403587444	12,70074954

Département	Taux d'équipement									Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité	Dépenses Pensions d'invalidité	
	MAS	Foyer de vie	FAM	ESAT	Entreprise adaptée	Enfance et jeunesse handicapée	Structure d'hébergement - Personnes âgées	Places de services de soins à domicile - Personnes âgées	Lits médicalisés - Personnes âgées			
Source	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	STATISS 2009	CNAMTS	CNAMTS
Données	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	au 01/01/2008	2008	2008
36	0,823603092	1,861686156	0,780707098	4,057961068	0,257375966	3,523153261	109,8058185	18,6234538	98,61101513	2 218	15 591 375	
France *	0,596879186	1,165605113	0,424888372	3,258702007	0,561107084	8,898058922	117,9828216	17,39816825	97,65660836	591 242	4 157 650 324	
<i>Taux pour 1000 adultes âgés de 20-59 ans/Taux pour 1000 jeunes de moins de 20 ans/Taux pour 1000 habitants de 75 ans et plus</i>												

Département	Nombre de bénéficiaires AAH	Dépenses AAH - Hors compléments	Nombre de bénéficiaires AEEH	Dépenses AEEH - Hors compléments	Nombre de bénéficiaires ACTP - moins de 60 ans	Nombre de bénéficiaires ACTP - 60 ans et plus	Dépenses ACTP - moins 60 ans	Dépenses ACTP - 60 ans et plus	Nombre de bénéficiaires APA	Dépenses APA	Nombre de bénéficiaires PCH	Dépenses PCH
Source	CNAF	CNAF	CNAF	CNAF	DREES	DREES	DREES	DREES	CNSA	CNSA	CNSA	CNSA
Données	31/12/2008	2008	31/12/2008	2008	31/12/2008	31/12/2008	2007	2007	2008	2008	2008	2008
36	3 921	26 815 872	419	686 664	366	99	2 567 000	665 000	5 441	24 759 386	300	2 181 301
France *	817 851	5 383 534 111	153 043	249 458 415	88 221	20 875	577 549 000	121 026 000	1 099 152	4 854 587 193	69 674	568 793 869

* En dehors des indicateurs d'espérance de vie, de pensions d'invalidité et ceux issus de STATISS qui portent sur la France métropolitaine, les indicateurs nationaux concernent la France entière.

DONNEES D'ACTIVITE 2009 - ENFANTS

Département	Stock des demandes au 1er janvier 2009	Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande en 2009	Total des demandes déposées en 2009	Nombre moyen de demandes déposées par personne	Total des décisions en 2009	Nombre moyen de décisions prises par personne	Nombre moyen de décisions prises par CDA	Délai moyen de traitement des demandes - en mois	Taux d'évolution 2009/2008 du stock - en %	Taux d'évolution 2009/2008 des demandes déposées - en %	Taux d'évolution 2009/2008 des décisions prises - en %
Source	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL
36		1 022	2 188	2,1	1 995	2,09	2,1	3,0		21,6 %	9,2 %

DONNEES D'ACTIVITE PCH 2009 – ENFANTS

Département	Total - Demandes PCH déposées en 2009	Total - Décisions PCH prises en 2009	Accords PCH	Refus PCH	Total des demandes PCH Elément 3 uniquement *	Total des décisions PCH Elément 3 uniquement *	Accords PCH Elément 3 uniquement *	Refus PCH Elément 3 uniquement *	Total des demandes PCH Eléments combinés **	Total des décisions PCH Eléments combinés **	Accords PCH Eléments combinés **	Refus PCH Eléments combinés **
Source	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL
36	49	42	32	10	2	2	2	0	49	42	32	10

* Prestation de compensation composée exclusivement de l'élément

3

** Prestation de compensation relevant du droit d'option AEEH/PCH

DONNEES D'ACTIVITE 2009 – ENFANTS – PAR TYPE DE DEMANDE

Département	Type de demande	Total des demandes déposées en 2009	Première demande	Réexamen	Total des décisions en 2009	Dont recours gracieux	Accords	Refus/rejets	Délai moyen de traitement - en mois
Source		PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVALS	PERCEAVAL
36	Allocation d'éducation pour enfant handicapé	407	109	298	400		369	31	2.2
36	Orientation scolaire	248	115	133	253		238	14	2.4
36	Carte d'invalidité	171	62	109	145		125	20	2.1
36	Auxiliaire de vie scolaire + universitaire	266	124	142	267		219	48	3.2
36	Avis de transport scolaire	126	75	51	118		74	44	3.2
36	Carte de stationnement pour personnes handicapées	76	42	34	0		0	0	0
36	Avis d'aménagement d'examen	0	0	0	0		0	0	0
36	Prestation de compensation	50	50	0	42		32	10	3.8
36	Avis d'aménagement de scolarité	4	3	1	2		1	1	2.9
36	Avis d'orientation	0	0	0	0		0	0	0
36	Avis de maintien amendement Creton	19	11	8	14		11	3	2.5
36	Avis de maintien du bénéfice des notes au baccalauréat	0	0	0	0		0	0	0
36	Avis de matériel pédagogique	32	29	3	31		29	2	3.3
36	Carte de priorité	23	16	7	17		10	7	2.0
36	Maintien amendement Creton	0	0	0	0		0	0	0
36	Complément AEEH	212	78	134	195		162	33	2.1
36	Prise en charge médico-sociale	554	263	291	511		486	25	2.6

DONNEES D'ACTIVITE 2009 - ADULTES

Département	Stock des demandes au 1er janvier 2009	Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande en 2009	Total des demandes déposées en 2009	Nombre moyen de demandes déposées par personne	Nombre de personnes ayant fait l'objet d'au moins une décision	Total des décisions en 2009	Nombre moyen de décisions prises par personne	Délai moyen de traitement des demandes - en mois	Délai moyen de traitement pour 95% des demandes - en mois	Taux d'évolution 2009/2008 du stock - en %	Taux d'évolution 2009/2008 des demandes déposées - en %	Taux d'évolution 2009/2008 des décisions prises - en %
Source	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVALL	PERCEAVALL	PERCEAVALL
36		3894	11303	2.9	3215	8223	2.6	5.0	4.7		22.6 %	19.6 %

DONNEES D'ACTIVITE PCH 2009 - ADULTES

Département	Total - Décisions PCH	<i>Dont accords</i>	Nombre de PCH accordées - Elément 1	Montant moyen mensuel - Elément 1	Nombre de PCH accordées - Elément 2	Montant moyen ponctuel - Elément 2	Nombre de PCH accordées - Elément 3	<i>Dont aménagement du logement</i>	<i>Dont aménagement du véhicule</i>
Source	PERCEAV AL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL
36	621	445	189		91		82	47	11

Département	<i>Dont déménagement</i>	<i>Dont surcoûts liés au transport</i>	Montant moyen ponctuel - Elément 3	Nombre de PCH accordées - Elément 4 Charges exceptionnelle s	Montant moyen ponctuel - Elément 4 Charges exceptionnelles	Nombre de PCH accordées - Elément 4 Charges spécifiques	Montant moyen mensuel - Elément 4 Charges spécifiques	Nombre de PCH accordées - Elément 5	Montant moyen ponctuel - Elément 5
Source	PERCEAV AL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL	PERCEAVAL
36	10	14		14		68		1	

DONNEES D'ACTIVITE 2009 – ADULTES – PAR TYPE DE DEMANDE

Département	Type de demande	Total des demandes déposées en 2009	Première demande	Renouvellement	Total des décisions 2009	Dont recours	Accords	Refus	Sursis	Sans suite	Délai moyen de traitement - en mois
Source		PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL	PERCEVAL
36	Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1606	700	906	1411		1077	334		18	5.1
36	Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	88	8	80	88		77	11			2.8
36	Assurance vieillesse (AVS)	15	4	11	14		13	1			3.3
36	Carte d'invalidité (CIN)	1976	962	1014	1809		1356	453		16	5.0
36	Complément de ressource (CPR)	632	463	169	548		245	303		7	5.3
36	Carte européenne de stationnement (STA)	1503	1100	403							
36	Orientation professionnelle (ORP)	1656	1367	289	1140		1042	2	2	11	4.3
36	Prestation de compensation (PCH)	683	594	89	621		445	742	2	24	4.4
36	Placement en établissement spécialisé (PLA)	234	133	101	251		238	13		4	4.1
36	Prime de reclassement (PRR)	3	3		2		1	1			12.6
36	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	2040	1345	695	1586		1132	3	3	13	6.9
36	Carte priorité	598	411	187	533		364	169		1	5.7
36	Formation professionnelle	127	120	7	98		30	68		1	7.2
36	Service médico-social	142	94	48	122		109	13			5.1

AUTRES ELEMENTS D'ACTIVITE

Projets de vie en 2009		Evaluations réalisées en 2009					Plans personnalisés de compensation (PPC) en 2009			Nombre de personnes dont des demandes sont soumises...		Décisions prises en CDA-PH plénière en 2009						Décisions prises en CDA-PH simplifiée en 2009					
Nombre de personnes ayant exprimé un projet de vie (y compris : "je ne veux pas exprimer mon projet de vie")	Nombre de projets de vies ayant bénéficié d'une aide à l'élaboration du projet de vie	Total des évaluations réalisées	Dont : Sur dossier	Dont : Sur le lieu de vie (à domicile, en établissement..)	Dont : En entretien à la MDPH	Dont : Autre (entretien téléphonique...)	Nombre de PPC proposés à la CDA-PH	Dont nombre de PPS proposés à la CDA-PH	Nombre moyen des demandes par PPC proposé à la CDA-PH	En CDA-PH plénière	En CDA-PH simplifiée	Total des décisions prises en CDA-PH plénière	Dont Accords	Dont Refus	Dont Suris	Dont Sans suite	Dont Autres décisions	Total des décisions prises en CDA-Ph simplifiée	Dont Accords	Dont Refus	Dont Sursis	Dont Sans suite	Dont Autres décisions
441		4547	2306	427	1694	120	4171		2.45	2017	2298	5417	3658	1759	4			4793	4227	566	4		

Le projet de vie est l'expression des souhaits et des attentes de la personne qu'elle ait besoin d'une aide à la formulation ou non. L'expression du projet de vie peut se traduire par la formulation d'un projet de vie ou par le refus explicite de formuler

L'évaluation peut avoir lieu :

- Sur dossier : l'évaluation est uniquement basée sur les éléments transmis avec la/les demandes (formulaire de demande, certificat médical...) et/ou présents dans le dossier de la personne et/ou obtenus avec des demandes d'information complémentaire (sans
- A la MDPH : l'évaluation nécessite au moins une rencontre de la personne à la MDPH par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire pour approfondissement ;
- Sur le lieu de vie : l'évaluation est conduite avec l'intervention d'au moins un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH ou d'un partenaire sur le lieu de vie (domicile, établissement, école, lieu de travail...) de la personne ;

Lorsque l'évaluation nécessite à la fois un déplacement sur le lieu de vie et une rencontre à la MDPH, l'évaluation est comptabilisée dans la modalité « sur le lieu de vie ».

Le plan personnalisé de compensation (PPC) contient toutes les propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire suite à l'évaluation des besoins de la personne, il tient compte du **projet de vie de la personne**.

FONCTIONNEMENT

	LOCAUX			CONVENTIONS DE PARTENARIATS									
Département	Locaux au 31/12/2009			Nombre de conventions passées, en cours en 2009									
	Regroupement (complet ou partiel)	Date de regroupement	Avez-vous engagé une démarche d'accessibilité ?	☞ Pour l'accueil de 1er niveau (généraliste, information)	Dont : nombre avec contrepartie financière	☞ Pour l'accueil de 2ème niveau (expert, approfondi)	Dont : nombre avec contrepartie financière	☞ Pour l'élaboration des projets de vie	Dont : nombre avec contrepartie financière	☞ Pour l'évaluation	Dont : nombre avec contrepartie financière	☞ Pour le suivi des décisions	Dont : nombre avec contrepartie financière
36	complet	Sept 2007	Locaux totalement accessibles	1	0					Convention SAP Convention Ohe P			

ACCUEIL										
Organisation de l'accueil						Activité de l'accueil en 2009				
Y a-t-il un lieu unique d'accueil sur le département ?	Si non, combien y a-t-il de lieux d'accueils dans le département ?	Si non, y a-t-il une organisation appuyée sur les unités territoriales ?	Si non, y a-t-il une organisation appuyée sur les CLIC ?	Si non, y a-t-il une organisation appuyée sur les CCAS ?	Si non, y a-t-il une organisation appuyée sur les CAF ?	Nombre de personnes se présentant à un point d'accueil de la MDPH (accueil physique)	Nombre de contacts téléphoniques	Nombre de courriels reçus	Nombre de courriers reçus	Nombre de personnes reçues en entretien approfondi ou visitées à domicile (accueil de 2ème niveau)
oui						6407	16260			2241

EVALUATION EN 2009				CDA-PH		MEDIATION ET CONCILIATION			RECOURS		
				Activité de la CDA-PH		Médiation et conciliation			Recours		
Utilisez-vous le guide d'évaluation multidimensionnelle (GEVA) - partiellement ou totalement ?	Temps moyen d'évaluation sur dossier - En heures	Temps moyen d'évaluation sur lieu de vie - En heures	Existe-t-il une cellule de pré-orientation des dossiers	Nombre de personnes reçues en CDA-PH en 2009	Nombre de jours de réunions de CDA-PH par mois en 2009	Nombre de personnes désignés sur la liste de conciliation	Existence du médiateur	Nombre de cas de médiation traités en 2009	Nombre de recours gracieux déposés à la MDPH en 2009	Nombre de recours contentieux notifiés à la MDPH en 2009	Nombre de conciliations en 2009
partiellement	NC	NC	oui		26	2	oui		141	33	1

GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACFP	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH	Allocation d'Education pour Enfant Handicapé
AGEFIPH	Association Gestion Fonds Insertion Professionnelle Handicapée
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMPS	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCPH	Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDES	Commission Départementale de l'Education Spécialisée
CIN - CI	Carte d'Invalidité
CNSA	Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie
COMEX	Commission Exécutive
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CPR	Complément de Ressources
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DDASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTE	Direction Départemental du Travail et de l'Emploi
ESAT (ex CAT)	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETA	Entreprise de Travail Adapté
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IA	Inspection Académique
IERM	Institution d'Education et de Rééducation Motrice
IME	Institut Médico - Educatif
ITEP (ex IR)	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAD	Mise A Disposition
MATAHDI	Maison d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés en Difficulté d'Insertion Sociale et Professionnelle
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ORP	Orientation Professionnelle
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PLA	Carte Européenne de Placement
PLAC	Placement en Etablissement Spécialisé
PPC	Plan Personnalisé de Compensation
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spécialisé et de soins à Domicile
SVA (SIVA)	Site à la Vie Autonome